



Pourquoi le PSC1 est un critère obligatoire pour l'adhésion au Syndicat Professionnel des Réflexologues ?

Le SPR s'est engagé, dans sa mission principale, à promouvoir l'excellence et le professionnalisme dans la pratique de la réflexologie. Pour cette raison, depuis plusieurs années (et cela continue d'évoluer), nous avons établi des critères rigoureux pour l'adhésion, incluant une formation de qualité et un nombre minimum d'heures de pratique.

Depuis quelques temps, un critère en particulier suscite des interrogations et nous recevons beaucoup de questions : l'obligation de détenir le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Cet article a pour but de vous apporter des réponses et de vous permettre, nous l'espérons, de bien comprendre son utilité.

En effet, ce critère n'a pas été choisi au hasard, mais parce qu'il nous apparaît comme essentiel pour garantir non seulement la sécurité des clients, mais aussi pour renforcer la crédibilité de notre profession. Il est important de retenir que le réflexologue professionnel n'est certes pas un professionnel de santé, mais il reste un accompagnant de la santé.

1. Garantir la sécurité des clients

La réflexologie, bien que non invasive et généralement très sûre, n'est pas exempte de risques. Dans certaines situations, un client pourrait présenter des signes de malaise, de stress aigu, ou même de problèmes médicaux imprévus. Il peut également être amené à faire une mauvaise chute dans vos locaux.

Savoir comment réagir rapidement et efficacement peut faire une différence significative. Le PSC1 vous enseigne les gestes de premiers secours à pratiquer en cas d'urgence, tels que la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), la gestion des étouffements, ou encore la prise en charge des pertes de conscience. En ayant cette formation, chaque réflexologue devient un professionnel capable non seulement d'apporter du bien-être, mais aussi de réagir en cas de besoin urgent.

2. Professionnaliser et valoriser la réflexologie

L'exigence du PSC1 contribue à la professionnalisation de la réflexologie en démontrant notre engagement envers les normes de sécurité les plus élevées.

Dans le domaine de la santé et du bien-être, la compétence ne se limite pas à la maîtrise des techniques spécifiques. Elle englobe également la capacité à assurer un environnement sécurisé pour les clients.

En exigeant le PSC1, nous renforçons l'image de la réflexologie en tant que pratique sérieuse et bien encadrée. Cela aide à distinguer les praticiens formés et responsables de ceux qui ne le sont pas, offrant ainsi aux clients une garantie supplémentaire.

Comme vous le savez, nous travaillons actuellement au sein de la Collégiale des Fédérations et Syndicats de Réflexologie sur une norme AFNOR pour notre métier. Ce critère fait actuellement partie de cette norme en cours de rédaction. Il y a une unanimité autour de ce critère par l'ensemble des fédérations et syndicats de notre profession.



3. Un environnement de confiance pour les praticiens

En tant que réflexologues professionnels, vous travaillez en étroite relation avec vos clients, qui vous confient leur bien-être.

En étant formés aux premiers secours, vous ne protégez pas seulement vos clients, mais vous vous protégez également vous-même en tant que professionnel.

En effet, savoir que vous êtes capable de réagir en cas d'urgence renforce votre confiance en vous, et rassure également les clients, qui sauront qu'ils sont entre de bonnes mains. Cette tranquillité d'esprit est un atout majeur pour toute pratique professionnelle.

4. Répondre aux attentes de la société et des pouvoirs publics

Le public, tous comme nos pouvoirs publics, sont de plus en plus exigeants concernant la formation et la sécurité des clients dans le domaine du bien-être.

Vos clients s'attendent à ce que les professionnels qui les accompagnent aient non seulement des compétences techniques, mais aussi des connaissances de base en matière de sécurité. Lorsqu'ils se présentent dans vos cabinets, c'est en toute confiance.

En intégrant le PSC1 comme critère d'adhésion, le SPR se positionne à la hauteur de ces attentes, montrant que nos membres sont des professionnels complets, préparés à toute éventualité.

IMPORTANT

La Protection Civile en France recommande que la formation au PSC1 soit « recyclée » ou remise à niveau tous les 3 ans. Au sein du CA du SPR, nous recommandons un renouvellement tous les 5 ans.

Nous mobilisons tous les délégués départementaux et régionaux, pour que soient organisées des sessions de groupe pour nos adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner et si vous-même êtes inscrit(e) à une session dans votre département, parlez-en au Bureau du SPR pour que nous puissions le faire savoir aux autres adhérents de votre secteur.

L'exigence du PSC1 pour l'adhésion au SPR ne doit pas représenter un obstacle, mais une garantie de professionnalisme et de sécurité.

Elle reflète notre engagement à protéger nos clients et à élever le statut de la réflexologie en France. En tant que réflexologues professionnels, en obtenant cette certification, vous affirmez votre engagement envers une pratique sécurisée et responsable, ce qui, en fin de compte, bénéficie à l'ensemble de la profession.

Nous espérons que cet éclairage vous permettra de comprendre l'importance de ce critère et vous encouragera à voir le PSC1 non pas comme une formalité, mais comme une compétence indispensable à votre métier de réflexologue.